

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25334MADrueVAR avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/11/2025

Objet : Convention de mise à disposition des locaux 130 rue de Varsovie au profit de l'école Rouget de Lisle

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 18/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_D2025_334 convention d_occupation 130 rue de varsovie au profit de l__cole Rouget de Lisle.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251118-25334MADrueVAR-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/11/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0334

**LOCAUX SIS130 RUE DE VARSOVIE
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ECOLE ROUGET DE
LISLE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'école Rouget de Lisle qui a souhaité bénéficier d'une salle afin de développer son atelier de boxe éducative à destination des élèves des classes de CM2;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'école Rouget de Lisle dont le siège social est situé au 70 rue de Courtrai à Tourcoing (59200), dont le numéro de siret est le 215 905 993 002 04, représentée par sa directrice Madame Corinne DORNY, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de danse d'une superficie de 130 m² sise 130 rue de Varsovie à Tourcoing où l'école pourra développer son activité de boxe éducative à destination des élèves des classes de CM2.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 6 novembre 2025 jusqu'au jeudi 02 juillet 2026. Elle pourra être dénoncée par l'école Rouget de Lisle sous réserve du respect d'un préavis de deux mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

18 NOV. 2025

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : 18/11/2025

Publié sur le site de la Ville le : 18/11/2025

